



Guyane Promo Santé

Association loi 1901 (JO du 24/11/07)
N° SIREN 501 219 034

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 02 décembre 2014

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la dernière AG
- Rapport moral 2012-2013
- Rapports d'activité 2012-2013
- Comptes 2012-2013
- Rapports du commissaire aux comptes 2012-2013
- Quitus au Président et au Trésorier
- Budget 2014
- Orientations 2014
- Modification du règlement intérieur
- Mandat du Commissaire aux Comptes
- Election du Conseil d'Administration
- Questions diverses

L'Assemblée Générale de Guyane Promo Santé s'est réunie le mardi 2 décembre 2014 de 10h55 à 13h00 dans les locaux de GPS à Cayenne.

Le Président constate que **35 des 52 membres** avec voix délibératives sont présents ou représentés, le quorum nécessaire à une délibération valable est donc atteint.

Présents après le décompte du quorum :

- Karine BOURGEOIS

Procurations après le décompte du quorum :

- Planning familial (procuration à ADER une fois Karine BOURGEOIS arrivée)

Excusés :

- AGIEN (procuration non valide)

Invités présents :

- Philippe HERNANDEZ, DAAF
- Emmanuelle BIHAN, GPS
- Gilles DOLOR, GPS
- Christelle FOURESTIER, GPS
- Hélène LAMAISON, GPS
- Sonia LANDAIS, GPS
- Pascale SORIN, GPS

Associations présentes :

1. ADER - Rozenn LE PABIC
2. AGOM - Jocelyne WATSON
3. AIDE - Sylvera DORJEAN
4. AKATIJ - Jacqueline AUDOUIT
5. Croix-Rouge - Réginaldo GRACE-ETIENNE
6. IN'PACT - Sandrine LOUISET
7. Maskili - Edmard PAUILLAC
8. Médecins du Monde - Amandine MARCHAND
9. MGEN - Marc HO YORCK KRUI
10. Mutualité Française - Carole CICERON
11. Réseau Kikiwi - Marie AUZ

Personnes physiques présentes :

12. Paul BROUSSE
13. Sandrine LOUISET
14. François REZKI
15. Chrystel SUBIGER BERAMICE
16. Joëlle SUZANON

Procurations : x19

1. ADSSUK (à Réseau Kikiwi)
2. AFDG (à AIDE)
3. AGDOC (à la Mutualité Française)
4. Aides (à IN'PACT)
5. APS-V (à ADER)
6. ARACT (à la MGEN)
7. ASFMF (à AIDE)
8. ASFORMAT (à IN'PACT)
9. Chrétiens et Sida (à Médecins du Monde)
10. DAAC (au Réseau Kikiwi)
11. France AVC Guyane (à la Mutualité française)
12. Mama Bobi (à l'AKATIJ)
13. Réseau Périnatal (à S.LOUISET)
14. Roul'Galette (à l'AKATIJ)
15. Laurence BESANÇON (à F.REZKI)
16. Karine BOURGEOIS (à ADER)
17. Pascale DELYON (à Médecins du Monde)
18. Anne DESIRE (à J.SUZANON)
19. Rémy PIGNOUX (à F.REZKI)

Institution présente avec voix consultative :

- DTPJJ - Myriam BOUDEHRI

Le Président remercie les personnes présentes à cette Assemblée Générale ordinaire 2014.

Il rend hommage aux deux membres du Conseil d'Administration disparus :

- Monsieur Alain DANGLADES qui représentait la mutuelle MGEN
- Madame Delphine NICOT qui représentait l'association AIDES

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et salariés depuis la dernière Assemblée Générale :

- Nouveaux membres - Personnes morales :
 - Délégation régionale de la Croix-Rouge française, en remplacement de leurs Centres de Prévention Santé (CPS) jusqu'à présent membre de GPS
- Nouveaux membres - Personnes physiques : Mesdames et Messieurs
 - Laurence BESANÇON
 - Karine BOURGEOIS
 - Paul BROUSSE
 - Pascale DELYON
 - Anne DESIRE
 - Chrystel SUBIGER BERAMICE
- Nouveaux salariés : Mesdames Méлина BAILLEUX (2012) et Emmanuelle BIHAN (2013), chargées de mission, Nathalia MICHEL assistante de gestion en contrat d'apprentissage et Pascale SORIN sur les activités de documentation et de communication (2014)

L'AG convoquée le 28 août 2013 à Cayenne a été annulée en raison du nombre insuffisant de participants pour atteindre le *quorum* et n'a pu être reprogrammée en fin d'année en raison des agendas des membres du Bureau. Cette AG concernera donc les rapports 2012 et 2013 ; elle se tient au mois de décembre en raison de la transmission tardive des comptes par le cabinet comptable au commissaire aux comptes (18 juin 2014) et de la remise du rapport de ce dernier le 17 octobre 2014.

1. Approbation du PV de la dernière AG

La dernière Assemblée Générale ordinaire s'est réunie le 24 mai 2012 à Cayenne.

Décision : le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012 est approuvé à l'unanimité

2. Rapport moral 2012-2013

Lecture est faite du rapport moral 2012-2013 par le Président.

Décision : le rapport moral 2012-2013 du Président est approuvé à l'unanimité

3. Rapports d'activités 2012-2013

Les rapports d'activité 2012 et 2013, ainsi que des éléments de l'activité 2014, sont présentés par l'équipe salariée.

Décision : les rapports d'activité 2012 et 2013 sont approuvés à l'unanimité

4. Comptes 2012-2013

Les rapports financiers sur les comptes 2012 et 2013 sont présentés par la Trésorière.

Décision : les comptes annuels 2012 et 2013 sont approuvés à l'unanimité

5. Rapports du commissaire aux comptes 2012-2013

Monsieur TORVIC étant excusé, la Trésorière annonce qu'à la lecture des rapports du commissaire aux comptes 2012 et 2013, celui-ci certifie de la régularité et de la sincérité des comptes de GPS, au regard des principes comptables français.

6. Quidus au Président et au Trésorier

Décision : l'assemblée générale donne quidus au Président et à la Trésorière pour l'exercice 2012 et 2013 à l'unanimité

7. Budget 2014

Le budget prévisionnel est présenté par la Responsable.

Décision : le budget prévisionnel 2014 est approuvé à l'unanimité

8. Orientations 2014

Des éléments de l'activité 2014 ont été présentés avec les rapports d'activité 2012 et 2013 par l'équipe salariée. Lecture est faite des orientations stratégiques 2014 par le Président.

Décision : les orientations 2014 sont approuvées à l'unanimité

9. Modification du règlement intérieur

Proposition du CA (28/11/14) de modifier les articles 3- 'Perte de la qualité de membre' et 4- 'Exclusion' du Règlement Intérieur :

- ✓ Remplacement intégral du texte de l'article 3- 'Perte de la qualité de membre' par :
« Une démission doit être formulée par écrit (courrier ou mail). Elle est constatée par le conseil d'administration lors de sa prochaine séance.

Une radiation est prononcée par le conseil d'administration dans le cas d'un membre avec voix délibérative qui n'est ni présent, ni représenté aux deux dernières assemblées générales ordinaires. La notification est adressée par écrit à la dernière adresse postale ou électronique connue.

Une exclusion est prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, comme le manquement à l'éthique ou à l'objet de l'association. Dans ce cas, le président a toute latitude pour suspendre le membre jusqu'au prochain conseil d'administration. Lorsque l'exclusion d'un membre est envisagée, celui-ci est invité à présenter ses observations par écrit puis à l'oral devant le conseil d'administration. La délibération et le vote sur son exclusion ont ensuite lieu hors de sa présence. » L'intéressé dispose alors de 15 jours pour confirmer sa participation active par écrit (courrier ou mail). Ce délai passé, la radiation devient effective.

- ✓ Suppression de l'article 4- 'Exclusion'

Décision : les modifications des articles 3 et 4 du Règlement intérieur et son application immédiate aux membres ni présent, ni représenté aux 2 dernières assemblées générales, sont approuvées à l'unanimité

Proposition au CA d'évaluer le besoin de modification des Statuts et Règlement Intérieur sur les délais de convocation d'une AG lorsqu'il n'y a pas de quorum afin d'éviter des déplacements rapprochés.

10. Mandat du Commissaire aux Comptes

Proposition du bureau concernant le mandat du Commissaire aux Comptes de :

- ✓ Ne pas renouveler le mandat arrivé à échéance avec le Commissaire aux Comptes, J-M. TORVIC (2008-2013).
- ✓ De nommer pour le prochain mandat 2014-2019, Monsieur Luc BELYNCK du cabinet ACCENTYS, Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur Alan RODOLPH du cabinet AUDITEURS ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant.

Décision : les décisions concernant le mandat du Commissaire aux Comptes sont approuvées à l'unanimité moins deux abstentions sur le choix des nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

II. Election du Conseil d'Administration

Selon l'article 8 des *Statuts* « La durée du mandat du Conseil d'Administration est de 2 ans ». Le CA aurait dû être renouvelé en 2013. Proposition du CA (17/04/2014) que les personnes morales et physiques élues au Conseil d'Administration ce jour, le soit pour les 2 années de 2014 à 2016.

Décision : les personnes morales et physiques élues au CA ce jour, le sont pour les 2 années de 2014 à 2016 approuvées à l'unanimité

Nombre de bulletins de votes : 34

5 personnes morales candidates pour 9 sièges :

- ADER 34 voix
- AKATIJ 34 voix
- DAAC 31 voix
- IN'PACT 34 voix
- Mama Bobi 25 voix

4 personnes physiques candidates pour 3 sièges :

- Monsieur Paul Brousse 33 voix
- Madame Pascale Delyon 19 voix
- Madame Anne Désiré 34 voix
- Madame Joëlle Suzanon 16 voix

Conformément à l'article 7-2- 'Elections' du *Règlement Intérieur* « sont déclarés élus, les candidats ayant recueillis au premier tour 50% plus une voix des inscrits. »

La nouvelle composition du Conseil d'Administration est donc la suivante :

5 associations

- ADER
- AKATIJ - Mme Jacqueline AUDOUIT
- DAAC - Mme Sophie RHODES
- IN'PACT - Mme Sandrine LOUISET
- Mama Bobi

3 personnes physiques

- M. Paul BROUSSE
- Mme Pascale DELYON
- Mme Anne DESIRE

4 institutions membres de droit à voix consultative

- Caisse Générale de Sécurité Sociale
- Conseil Régional
- Conseil Général
- Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

12. Questions diverses

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 13h00.

Certifié sincère et exact le 10/12/2014

François REZKI

Président



Sandrine LOUISET

Secrétaire

